

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

Président :	M. Michel MOUTON
Présents-es :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Olivier SCHEIB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé.e.s :	Mme Josiane CHAIGNAT, MM. Marc DECURTINS et Stéphane HILTY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 17 septembre et du 8 octobre 2020.....	2
C. Communication du Bureau du Conseil municipal.....	3
1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2021	3
2. Informations diverses.....	3
a) Report de la présentation du budget 2021 à la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020	3
b) Soirée d'information à l'intention des élus communaux le mercredi 4 novembre 2020	3
c) Présentation du développement durable et des enjeux pour les communes.....	3
C. Communications du Conseil administratif	4
1. Informations diverses	4
a) Crèche et logements : point de situation	4
b) Manifestations communales et COVID-19	4
D. Propositions individuelles et questions.....	5
a) Vitesse sur la route de Certoux	5
b) Logements.....	5
c) Panneaux « Circulation interdite aux non riverains » à certains horaires	5
d) Trottoir sur la route des Ravières	6
e) 101 Etangs	6
f) Plan de solidarité communal.....	6
g) Feuille de route.....	7
h) Bus Migros.....	7
i) Fermeture de la Poste	7
j) Divers.....	8

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude, ainsi que le public présent (1 personne). Il ouvre la séance à 20h02.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 17 septembre et du 8 octobre 2020.

Procès-verbal du 17 septembre 2020

P. 7

- 3^e paragraphe, dernière phrase, modifier : (...) *et de créer aussi une véritable vie de club, qui manque au TCPC, mais elle ne voit pas que cela passe par la bulle elle ne conçoit pas que celle-ci se ferait uniquement en raison de la présence de la bulle.*

- 7^e paragraphe, à remplacer complètement par : **M. Martignoni informe que le chauffage peut être envisagé au biogaz, énergie renouvelable, puisque les SIG offrent depuis peu cette option pour les clients institutionnels. Il relève que le choix d'une technologie aujourd'hui peut s'avérer rapidement obsolète, il en veut pour preuve que les pellets qui étaient la règle il y a trois ans en matière de renouvelable ne peuvent plus aujourd'hui être utilisés en ville par exemple. Il ajoute que le club house devra faire l'objet d'un assainissement énergétique ce qui sera coûteux pour un local qui n'est pas ou très peu utilisé en hiver. Il reste l'aspect financier. Avec les intérêts négatifs qui ont cours, il est financièrement intéressant d'investir dans des infrastructures utiles à tous, pour le même coût, que de garder de l'argent qui dort. L'amortissement sur 20 ans coûterait CHF 50'000.- par an, la commune peut le faire. Il ajoute que si en début de législature, on a du mal à investir une somme qui demande CHF 50'000.- d'amortissement par an, il vaut mieux se limiter à gérer les affaires courantes et à laisser tomber tout projet d'envergure durant le quinquennat.**

- 4^e paragraphe avant la fin, préciser : **M. Delaude (...) rappelle que si l'on cherche le meilleur timing, on ne trouvera le timing ne sera jamais le bon pour un tel projet, mais qu'il s'amortit.**

- 2^e paragraphe avant la fin de page, préciser : **M. Hilty estime que, sur le plan du développement durable, et des 8 pôles présentés établis par le canton, ce projet de bulle remplit plus de cases que la crèche. Si l'on prend les 8 pôles du développement durable présentés établis par le canton, la bulle en coche plus que la crèche.**

P. 8

- 10^e paragraphe, préciser : **M. Delaude revient sur le local de stockage des pellets, pour indiquer qu'il est prévu dans le devis général. pour stocker la bulle et non le chauffage. Celui qui figure dans le total du devis est le stockage de la bulle.**

- 2^e vote sur les conclusions du rapport, corriger les chiffres : **Par 11 voix « pour », 0 2 abstentions, 2 4 voix « contre », le projet est renvoyé au Conseil administratif pour examen de la faisabilité du projet.**

P. 10, 1^{er} paragraphe, préciser : Ici, l'exposition durera 4 mois et est budgétée à CHF 150'000.-, montant à partager entre les communes participantes et diminué par d'autres sources de financement.

p. 11, lettre b), rajouter un point d'interrogation à la fin du titre : Moria : que peut faire Perly ?

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est approuvé par 14 voix « pour » et 1 abstention.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2020 est approuvé par 14 voix « pour » et 1 abstention.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020 (Bicentenaire)

P. 3, 5^e paragraphe avant la fin, Mme Fournier souhaite une modification de ce paragraphe qui lui pose problème. La proposition est faite de revenir avec un extrait mot à mot de ses propos et une nouvelle proposition du paragraphe, comme suit, après validation par le Bureau :

Mme Fournier regrette que ce Bicentenaire, proposé comme une fête 100% villageoise aux associations, s'achemine vers un projet externalisé, même si les deux options ont des avantages. Elle relève le grand flou qui règne dont sur l'attribution des recettes, qui questionne les associations. Certaines ont déjà quitté l'organisation, comme l'Aire des Seniors. Mme Fournier souhaiterait que l'on évite d'en perdre d'autres, comme les pompiers, qui ont la capacité de gérer des stands de nourriture pour un public nombreux. Elle souhaite que le Conseil

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

administratif élabore plusieurs scénarii pour l'attribution des recettes, rapidement, car si elle n'est pas favorable à un report en 2022, elle estime qu'il ne faut plus laisser les associations dans le vague, au risque qu'elles disparaissent.

P. 3, 5^e paragraphe avant la fin, mettre la négation : *Mme Fournier estime **que** le flou qui règne sur cette question n'est pas sain.*

P. 4, 3^e paragraphe, préciser : *Mme de Raemy (...) indique que tous souhaitent une fête villageoise et que **nous avons la chance d'avoir des associations très dynamiques qui contribuent à la vie de ce village, par conséquent, leur participation est primordiale.** les associations participent tous à cette fête. On se doit de leur donner envie de participer. (...).*

Le Président fait voter ce procès-verbal comme suit :

Par 15 voix « pour », le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 8 octobre est approuvé.

Compte rendu de la séance extraordinaire du 8 octobre 2020 (Bicentenaire)

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter comme suit :

Par 15 voix « pour », le compte rendu de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 8 octobre est approuvé.

C. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2021

Le Président rappelle que les dates ont été envoyées aux membres par courrier. Les dates retenues sont entérinées.

2. Informations diverses

a) Report de la présentation du budget 2021 à la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020

M. Savigny informe que le projet de budget 2021 n'étant pas suffisamment prêt pour être présenté, cette présentation est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

b) Soirée d'information à l'intention des élus communaux le mercredi 4 novembre 2020

Le Président signale que cette soirée, organisée par l'ACG est annulée, en raison des mesures sanitaires actuelles.

c) Présentation du développement durable et des enjeux pour les communes

Le Président informe qu'une présentation sur le développement durable et des enjeux pour les communes sera proposée au Conseil municipal, avant la prochaine séance du Conseil municipal, par M. Giancarlo Copetti, adjoint scientifique et chef de projet DD au canton.

M. Cheyroux, président de la Commission Environnement, complète en rappelant que c'était une demande du Conseil. Cette présentation aura lieu le jeudi 19 novembre 2020, de 19h00 à 20h00 à la salle du Conseil municipal.

M. Martignoni revient sur la soirée d'information destinée aux élus et veut savoir si elle est reportée ou non. Le Président répond que l'information de l'annulation étant récente, il n'a pas la réponse à cette question.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Crèche et logements : point de situation

M. F. Savigny explique que la procédure d'inscription pour la crèche a été lancée ces dernières semaines, et que des premières simulations d'attribution ont été préparées par Little Green House (LGH) avec la participation du Conseil administratif pour assurer une bonne première application du règlement communal. Le processus doit encore être poursuivi avec l'attribution définitive et la rédaction des contrats avec les bénéficiaires des places. Le premier constat est que pratiquement toutes les demandes de familles répondant aux critères de la commune, soit le domicile sur la commune et un taux de travail important, devraient pouvoir être satisfaites pour les premiers mois d'ouverture de la crèche. Globalement, le ratio demandé par la commune de disposer de la moitié des places créées à Perly semble une bonne proportion, même s'il est possible que la période d'ouverture en décembre ou janvier soit moins intéressante pour les parents que si la crèche avait ouvert en septembre. Le travail d'inscription prend en compte les souhaits des parents à l'horizon d'un an, ce qui fait ressortir qu'il y aura plus tard quelques périodes de potentiels excès d'inscriptions, mais cela reste à valider lorsque les préinscriptions seront confirmées. Généralement, le mercredi est un jour moins demandé que les autres, ce qui offre une solution de repli pour des parents qui n'ont besoin que de 2 à 4 jours de crèche seulement et qui seraient flexibles sur les jours d'accueil dans la semaine. Le retour des contrats déterminera si les parents vont de l'avant, respectivement confirment leur préinscription avec aussi la connaissance des coûts qui leur seront demandés. M. Savigny indique que le taux d'occupation des places subventionnées par la commune s'élève environ à 85%, voire 90% pour les 6 prochains mois. Pour les six mois suivants, il faudrait, dépendant des jours d'accueil demandé, 2 ou 3 places subventionnées supplémentaires pour répondre à toutes les demandes. Un élément qui n'est pas connu est la réservation des places privées de LGH, qui s'est occupée prioritairement des places de la commune. Selon les taux d'occupation des places privées, un échange de places entre classes d'âge pourrait être discuté avec Little Green House.

Répondant à une question du Président, M. Savigny informe sur les travaux, qui ont avancé rapidement, à satisfaction de LGH qui a la responsabilité de les suivre. Une étape incompressible est liée au séchage des chapes, étape actuelle au cours de laquelle les travaux sont suspendus. L'objectif d'ouverture formelle en décembre devrait se réaliser, les accueils effectifs des enfants auront lieu en janvier 2021. M. Savigny rappelle que l'ouverture formelle en décembre 2020 est souhaitée par la commune car la situation du nombre de places subventionnées mises à disposition de la population au 31 décembre par la commune est déterminante pour le calcul de la subvention des places de crèche que recevra la commune une année plus tard. Il s'agit des subventions en lien avec la Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI), qui attribue CHF 10'000.- par place de crèche subventionnée aux communes.

Quant aux logements mis en location dans le bâtiment de la société « Garage Bourgeois SA », M. Savigny informe que le Groupe d'attribution s'est déjà réuni trois fois pour évaluer les critères communaux des candidatures. Une prochaine réunion va avoir lieu pour finaliser l'attribution des logements, sous réserve, s'agissant des logements HM, de l'approbation finale du canton. M. Savigny espère que cela pourra se finaliser pour la fin du mois.

b) Manifestations communales et COVID-19

M. Delaude explique que les nouvelles normes sanitaires édictées par le Conseil fédéral et ensuite par le Conseil d'Etat, ont un impact sur les manifestations à venir. Même sans cela, le Conseil administratif a réfléchi à certaines manifestations. Le Repas des Seniors est ainsi supprimé, la population étant à risque et le nombre des personnes attendues ne permettant pas d'envisager ce repas. Quant à l'Escalade et au Noël dans le village, le Conseil administratif est dans l'attente de la décision qui sera prise conjointement avec l'école et aussi en fonction de nouvelles normes sanitaires. M. Delaude annonce que des associations sont également en train d'annuler ou de réfléchir à l'organisation de certaines manifestations prévues en cette fin d'année.

M. Cheyroux demande ce qu'il en est des cadeaux, très appréciés des Seniors. Il demande si une solution a été trouvée pour leur distribution malgré tout.

M. Delaude répond que le Conseil administratif envisage une surprise ou un plan B, pour célébrer malgré tout ce Noël.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Comme Mme Bowman demande si la Commission des Affaires sociales sera informée, MM. Delaude et Savigny répondent qu'elle ne sera pas requise cette année, mais qu'elle sera informée dans le cas contraire.

D. Propositions individuelles et questions

Juste avant, M. Delaude signale qu'un pin's aux couleurs de la commune a été distribué à chaque membre du Conseil municipal, qui peut le porter en tout temps mais principalement lors des manifestations officielles.

a) Vitesse sur la route de Certoux

Mme de Raemy signale que la route de Certoux, particulièrement dans le village, est devenue une véritable autoroute. Les gens ne respectent pas la limitation de vitesse, malgré les radars et autres mesures prises. Elle demande si l'on peut faire quelque chose avant un accident.

M. Martignoni signale que le bus aussi ne respecte pas la vitesse.

Mme Ramazzina confirme que le 30km/h n'est pas respecté. Elle emprunte la route très régulièrement avec ses élèves conducteurs, et constate que les autres véhicules les dépassent régulièrement. Elle a fait l'expérience que ceux qui respectent le 30 à l'heure ont droit à des remarques désagréables.

M. Scheib signale avoir fait le même constat dans les Zones 20. Il pense que cela fera l'objet de la séance des Commissions des Routes et de la Sécurité prévues sur ce sujet prochainement.

M. F. Savigny précise que l'objet de cette séance sera effectivement de présenter aux commissions les aménagements complémentaires prévus dans ces zones. Il rappelle malheureusement qu'aucune mesure n'empêchera que des infractions ne soient constatées.

M. Scheib signale que la route des Ravières est aussi problématique, et il espère qu'un aménagement permettra de ralentir la vitesse car la configuration de la route, en pente avec un creux, semble servir de rampe de lancement.

M. F. Savigny indique que cela ne fera pas partie de la présentation car hors Zone 20 ou 30, mais que cela pourra être abordé.

M. Delaude complète pour rappeler que les Zones 20 et 30 doivent être validées après un an par un bilan des vitesses sur ces zones. Il n'est pas possible de faire des contrôles de police sur ces zones tant qu'elles ne sont pas validées. Mais, depuis quelques semaines, la Ville de Genève a fait changer cette pratique et a réussi à faire contrôler des zones non validées. Le Conseil administratif a décidé d'emboîter le pas à la ville et a fait procéder à des contrôles sur ses zones. Déjà trois ont eu cours et d'autres vont avoir lieu.

Mme de Raemy ajoute que Chevalley Transports roule également très vite sur la route de Certoux et elle demande qu'on leur en fasse la remarque.

b) Logements

M. Gisiger demande quand les candidats auront une réponse sur l'attribution ou non d'un logement en ZDLoc.

M. F. Savigny rappelle que c'est dans les semaines qui viennent que les attributions auront lieu.

c) Panneaux « Circulation interdite aux non riverains » à certains horaires

Le Président signale avoir vu dans une commune voisine, sur les chemins communaux, des panneaux interdisant le trafic aux non riverains entre 6h et 9h et entre 16h et 19h. Il demande si cette possibilité pourrait être envisagée sur la commune, par exemple à Certoux, au chemin des Mollex ou ailleurs, et si c'est la commune qui peut demander ce genre de panneaux.

M. F. Savigny répond que la commune peut tout demander mais sans garantie d'obtenir quelque chose. Sur certaines routes, notamment la route de Certoux, il paraît en effet peu vraisemblable d'obtenir ce genre de panneaux, car c'est une route qui relie aussi les deux villages. Elle ne dessert pas que des bordiers. De plus, le bus y passe, un tel panneau serait probablement refusé.

Le Président indique que, si les camions de fort tonnage sont détournés de certains chemins, les voitures devraient pouvoir l'être aussi. Le bus serait l'exception.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny est d'avis qu'il serait difficile de justifier des amendes à un véhicule et pas à un autre avec ce panneau « riverain », contrairement aux limitations portant sur les chemins réservés au trafic agricole. Concernant l'interdiction de tous camions, véhicules présentant un gros tonnage, une telle mesure est aisée à contrôler.

d) Trottoir sur la route des Ravières

Le Président signale que pour les personnes à mobilité réduite ou promenant un landau, qui souhaitent rejoindre la route de St-Julien, la route des Ravières offre un trottoir agrémenté de quelques volées de marches ou oblige à marcher sur la route, derrière les véhicules en stationnement. Il souhaite une réflexion sur l'aménagement de ces 150m de trottoir pour faciliter l'usage de ce tronçon à pied.

M. F. Savigny pense se souvenir que cet endroit pose problème pour pouvoir intervenir, car ces aménagements se trouvent sauf erreur sur des parcelles privées. Dans le cadre du tram, la circulation sera encore accentuée à cet endroit. Selon lui, il faudra profiter des aménagements devant être réalisés dans le cadre du tram pour améliorer la situation sur cette route. Il faudra par ailleurs vérifier si elle est toujours rattachée au domaine cantonal sur le tronçon situé sur le territoire communal.

e) 101 Etangs

M. Cheyroux demande ce qu'il en est du projet d'étang discuté l'an dernier.

Mme Wasem répond que la commune est en attente d'une autorisation pour aller de l'avant avec l'association Karch.

Sur suggestion du Président, elle explique le projet. Karch est une association qui promeut 101 étangs sur le canton de Genève pour permettre aux batraciens de s'implanter ou de migrer. Les SIG financent le projet et les communes sont sollicitées pour mettre un emplacement à disposition. Dans le canton, l'association a déjà pu créer 90 étangs environ. C'est l'école qui a approché la mairie avec ce projet. Il a fallu chercher un emplacement, finalement trouvé au chemin des Vignes, vers les vergers. La commune a aussi dû demander des autorisations pour sécuriser l'étang, car cet endroit n'est pas très fréquenté. Il a été envisagé une barrière autour de l'étang ou de poser un grillage au-dessus de l'étang. L'association va installer l'étang, la commune doit financer les autorisations. La semaine prochaine, l'autorisation sera déposée. Mme Wasem espère que ce projet sera abouti à la fin de l'année. Si jamais, l'association Karch a le projet de faire 202 étangs en 2021.

Mme Fournier veut comprendre pourquoi un grillage devrait être mis sur un étang pour protéger les enfants, ce qu'elle conçoit, alors qu'au bord de l'Aire, il n'y a rien.

Mme Wasem rappelle que la parcelle du chemin des Vignes appartient à la commune, qui doit prendre toutes les garanties pour éviter les accidents, alors qu'au bord de l'Aire, les enfants sont sous la surveillance de leurs parents. Cet étang, c'est comme une place de jeux, des normes doivent être mises en place, et c'est la responsabilité de la commune de le faire.

f) Plan de solidarité communal

Mme de Raemy demande si ce plan va être repris.

M. Delaude répond que la situation ne le requiert pas encore, car la population n'est pas confinée. Par ailleurs, les bénévoles sont employés actuellement, ce qui n'était pas le cas dans la période de confinement de la première vague.

Mme Meier revient sur l'étang et demande si le grillage posé dessus ne dénature pas le projet.

Mme Wasem reconnaît que cela dénature un peu l'étang, mais que le but est de permettre aux batraciens de se déplacer, ce que le grillage n'empêche pas. Le but de l'étang n'est pas ici esthétique mais pratique pour les batraciens. Elle rappelle que les élèves souhaitaient aussi pouvoir observer les batraciens.

M. Cheyroux indique que novembre est le bon mois pour réaliser cet étang. L'eau du printemps l'alimentera, la végétation poussera l'an prochain, ce sera prêt pour l'arrivée des batraciens dans un an.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

g) Feuille de route

M. Cheyroux indique que lors de la précédente législature, les Conseillers avaient bien apprécié d'avoir une feuille de route. Il demande si un tel document sera élaboré pour cette législature-ci.

M. Savigny répond que le Conseil administratif y travaille.

h) Bus Migros

Mme Habiyakare a été approchée par deux dames âgées, qui seraient intéressées de pouvoir faire leurs achats de produits dans un bus Migros qui viendrait sur la commune, comme dans le temps. Ces dames demandent s'il est possible de négocier avec la Migros pour obtenir le retour de ce camion.

L'évocation du camion Migros éveille des souvenirs chez de nombreux membres.

M. F. Savigny propose de s'adresser à la Migros.

Plusieurs membres pensent que cette prestation a été supprimée par la Migros.

Mme Ramazzina signale l'application Smood qui livre les produits Migros, en partenariat avec la Migros.

Mme Ramazzina revient sur l'étang pour demander si les grenouilles arrivent naturellement à l'étang.

Mme Wasem répond par l'affirmative, d'où la nécessité d'avoir des points d'eau qui leur servent de relais.

M. Cheyroux revient sur la proposition de Mme Habiyakare. Il comprend dans la demande de ces personnes âgées une difficulté à aller faire leurs courses. Il estime que si la Migros ne vient plus dans la commune, la commune pourrait aller à la Migros, en créant un système de véhicules qui emmènerait ces personnes faire leurs courses. Si des commandes doivent être faites par internet, une action « d'entraide internet » pourrait se nouer pour aider ces personnes âgées, avec l'aide de la FASE. Ce sont des pistes.

Plusieurs membres relèvent que l'association Assemblage devrait prendre cette mission.

M. Cheyroux estime que le bénévolat systématique dépasse la démarche d'entraide d'Assemblage. M. Cheyroux estime que la commune ne doit pas laisser tomber la question parce qu'il existe Assemblage sur la commune. La population du 3^e âge augmente et il faut y penser davantage qu'en termes de bénévolat. Ce peut être une prestation de la commune ou sociale.

Le Président signale que dans certains villages français, toutes les semaines, un minibus amène les personnes âgées dans les magasins. Il abonde sur la systématique d'un bus qui partirait tous les mardis à 9h, pour citer un moment où il y aurait moins de monde, à cet effet. Ce ne serait pas un coût énorme selon lui.

Mme Trono estime que c'est un sujet qui devrait être débattu en association et non au Conseil.

Mme Habiyakare relève aussi que certaines personnes n'osent pas contacter Assemblage.

i) Fermeture de la Poste

M. Torselletti demande où en est la fermeture de la Poste. Il demande si le Conseil administratif va acheter les locaux de la poste.

M. F. Savigny répond que la commune essaie prioritairement d'éviter la fermeture de l'office postal. Si l'acquisition des locaux permettrait d'atteindre ce but, la commune pourrait l'envisager. Pour répondre à la question de M. Torselletti, M. Savigny indique que l'achat du bâtiment n'est pas à l'ordre du jour. La commune a rendu attentive la Poste que ce bâtiment se situe sur une parcelle grevée d'une servitude obligeant à avoir une activité postale dans ce local. Le Plan localisé de quartier « En Tire » prévoit également que l'usage de ce bâtiment demeure lié à la poste. Revenant à l'office postal, M. Savigny indique que la Poste veut toujours le fermer. Il informe que la poste n'entendrait pas fermer d'avantages d'offices postaux sur Genève que ceux dont elle a déjà décidé la fermeture, dont celui de Perly. L'avenir du bâtiment ne fait l'objet d'aucune discussion avec la Poste.

Comme M. Torselletti demande s'il y a une chance de garder l'office ouvert, M. Savigny indique qu'une séance de conciliation pourrait être demandée et organisée entre la Poste et la commune, pour autant cependant que la commune fasse un pas vers la poste, alors que cette dernière n'a pas à modifier sa position, raison pour laquelle la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commune y a renoncé. La procédure engagée par la commune va donc se poursuivre le mois prochain, la Commission fédérale devant rédiger une recommandation non contraignante à la Poste, qui sera suivie ou pas par celle-ci.

M. Gisiger signale un article paru dans la *Tribune de Genève* qui indique que la Poste de Perly est en arbitrage.

M. Martignoni revient sur l'achat du bâtiment, qui permettrait de mettre en location le rez qui ferait épicerie et dépôt postal, en lieu et place de la Poste qui partirait. L'épicerie rendrait service aux personnes âgées et la distribution de courrier serait maintenue, avec pour le locataire, un espace pour gérer les colis plus grand que celui du commerce pressenti sur la route de St-Julien. Il estime la proposition pas saugrenue, à garder en tête comme un plan B.

M. F. Savigny précise que le bâtiment n'appartient plus à la Poste mais à une société immobilière liée à la Poste.

M. Martignoni préconise qu'on pose la question.

j) Divers

- M. Cheyroux demande qu'on taille la plante au milieu de la salle du Conseil.
- M. Delaude signale la modification de l'éclairage au passage piéton qui traverse le chemin du Relai côté Salève. La lumière a été renforcée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h22.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé